

**ACTES**

DU FORUM QUÉBÉCOIS

sur les conséquences et la prévention de  
l'agression sexuelle au masculin

**CRI**  **PHASE**

CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTION  
POUR HOMMES ABUSÉS SEXUELLEMENT DANS LEUR ENFANCE

- 1 MOT DU PRÉSIDENT**
- 3 CONFÉRENCE**  
*ÉTAT DES LIEUX SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES ENVERS LES GARÇONS*
- 12 ATELIER 1**  
*PERCEPTION DES HOMMES ABUSÉS SEXUELLEMENT DANS L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE SUR LEUR PARCOURS DANS LES SERVICES D'AIDE*
- 18 ATELIER 2**  
*VAINCRE LE TABOU : POURQUOI EST-CE ENCORE DIFFICILE DE DÉNONCER L'AGRESSION SEXUELLE POUR L'HOMME ?*
- 24 ATELIER 3**  
*ÉTAT DES CONSÉQUENCES PSYCHOSOCIALES DE L'ABUS SEXUEL À L'ENFANCE ET DE SES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES À L'ÂGE ADULTE*
- 28 CONFÉRENCE**  
*PROBLÉMATIQUES JURIDIQUES ET DÉLAI DE PRESCRIPTION EN MATIÈRE D'AGRESSIONS SEXUELLES*
- 30 DÉCLARATION FINALE**



# TABLE DES MATIÈRES

## MOT DU PRÉSIDENT

Au début de 2016, l'équipe du CRIPHASE s'est donné un plan stratégique portant sur les années 2016 à 2020. De cet exercice de réflexion, il est clairement ressorti que nous devons contribuer à mettre fin au silence, donc briser ce malaise qui paralyse le Québec face à la problématique des hommes agressés sexuellement dans leur enfance.

Cet objectif découle des vingt ans de vie du CRIPHASE où nous avons été régulièrement sollicités pour partager notre savoir faire. Pourtant nombreuses sont les régions du Québec qui n'ont pas de service à offrir aux hommes victimes d'agression sexuelle et plus nombreux encore sont les professionnels des réseaux publics et privés qui ne savent pas comment accueillir et aider un tel type de victime.

C'est de cet exercice qu'est né, en juin 2016, le projet d'organiser le Forum québécois sur les conséquences et la prévention de l'agression sexuelle au masculin.

Notre souhait était de mobiliser le milieu de la santé et des services sociaux ainsi que les organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'agression sexuelle au masculin, mais trop souvent de manière isolée et sans outil adéquat, ce qui ne préjuge en rien de leur bonne volonté, je tiens à la préciser. Nous souhaitons aussi convaincre les autorités gouvernementales que le temps était venu d'agir.

Aussi, nous nous sommes aussi posé la question suivante. D'un point de vue quantitatif, quel serait la cible de participation à laquelle nous pourrions établir que le forum serait un succès? Tous, autour de la table, se sont regardés dans un étrange silence qui illustre bien qu'aucune des personnes présentes ne s'était encore posé cette importante question. Pour briser ce silence, j'ai arbitrairement mentionné la cible de 100 personnes.

À notre très grande surprise, une fois la période d'inscription débutée, nous avons dû cesser d'accepter des inscriptions trois semaines avant la tenue du forum prévue pour le 25 novembre 2016, car nous approchions les 200 inscriptions, provenant de toutes les régions du Québec, et la salle louée pour l'occasion ne nous permettait pas d'en recevoir plus.

Après la tenue du forum, les commentaires que nous avons reçus des participants nous ont permis de tracer les conclusions suivantes : le forum a été un franc succès tant d'un point de vue participatif, qu'en termes de contenu et nous avons surtout répondu à un besoin latent de réunir les acteurs, qui travaillent au quotidien pour venir en aide aux

hommes victimes d'agression sexuelle dans leur enfance, de manière isolée et trop souvent sans outil adéquat, je tiens à le répéter.

Ce document résume les conférences qui ont eu lieu au cours de cette journée, que je n'hésite pas à qualifier de charnière, et devrait convaincre le lecteur sceptique de l'urgence d'agir face à cette problématique qui constitue, dans les faits, un important problème de santé publique.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter aux lecteurs une bonne lecture, à remercier tous les conférenciers pour leur éloquence et leur générosité au cours de cette journée, le personnel du CRIPHASE, plus particulièrement Maryse Leclair et Noé Fillaud, pour la qualité de la logistique, et à tous les participants pour leur sensibilité à notre cause. Je tiens aussi à souligner l'appui de tous les organismes partenaires qui se sont mobilisés à toutes les étapes du projet pour participer au succès du forum.

Déjà, au moment d'écrire ce document, nous avons été sollicités par plusieurs acteurs qui souhaitent agir avec nous. Au CRIPHASE, nous avons aussi plusieurs projets, dans lesquels nous voulons approfondir la compréhension du phénomène des hommes agressés sexuellement dans leur enfance et, ainsi, identifier des pistes de solution, notamment dans le milieu de l'éducation dont les acteurs ont été absents lors du forum malheureusement.

Dans ces conditions, nous nous sommes déjà mis au travail, et le fruit de ce travail pourrait fort bien conduire à la tenue d'un deuxième forum québécois sur les conséquences et la prévention de l'agression sexuelle au masculin, vers 2020.

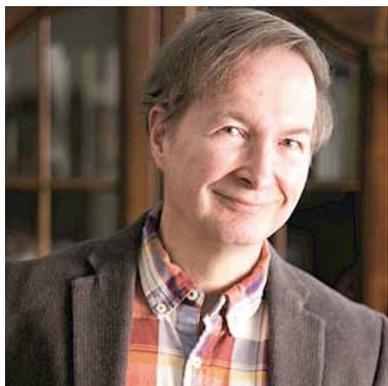
Bonne lecture.



Sébastien Richard  
Président du CRIPHASE

## ÉTAT DE LA SITUATION GLOBALE ÉTATS DES LIEUX SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES ENVERS LES GARÇONS

par Michel Dorais



**Michel Dorais**, professeur titulaire et chercheur à l'École de service social de l'Université Laval, Michel Dorais a notamment publié *Ça arrive aussi aux garçons* (Typo, 2008), *Le métier d'aider* (VLB, 2015) et *Le savoir engagé* (PUL, 2016). Après avoir œuvré comme intervenant social, surtout en protection de la jeunesse, il s'est spécialisé en sociologie de la sexualité et en prévention.

Que savons-nous des agressions sexuelles victimisant les garçons et les adolescents ? Quel est l'ampleur du problème, quelles en sont les manifestations et les séquelles ? La prévention en matière d'agression sexuelle joue-t-elle bien son rôle ? L'aide appropriée aux victimes masculines d'abus sexuels est-elle au rendez-vous ? Comment faire plus et mieux ?

Je salue en commençant l'initiative du CRIPHASE. Organiser ce Forum était une bonne idée mais aussi une nécessité. Je vais vous expliquer pourquoi.

Quand j'ai écrit il y a vingt ans mon ouvrage *Ça arrive aussi aux garçons*<sup>1</sup> (je le faisais tout en étant en contact avec les fondateurs du CRIPHASE, alors en gestation, soit dit en passant), les rares statistiques nord-américaines à ce sujet donnaient à penser qu'un homme sur 6 ou sur 7 avait été victime d'abus sexuels dans son enfance ou son adolescence. Beaucoup de gens trouvaient ce chiffre très exagéré à l'époque; aux yeux de plusieurs, l'abus sexuel au masculin n'était pas supposé existé... ou si peu.

Or, la recherche subséquente a montré que le phénomène existe et que son ampleur est importante. Alors même que les chercheurs concernés s'entendent pour dire que ce type de violence est sous-déclaré, même dans la recherche, en raison des tabous qui l'entourent, dix ans plus tard Marc Tourigny, Martine Hébert et autres<sup>2</sup>, dans une enquête menée auprès de plus de mille québécois, avançaient le chiffre d'un homme sur dix victime d'agressions sexuelles dans son passé. Cette année même (2016), l'Institut de la Statistique du Québec, reprenant notamment des chiffres d'une enquête Santé de Statistique Canada donne le même pourcentage<sup>3</sup>. Si on se limite

<sup>1</sup> VLB éditeur 1997; Typo, 2008 ; Payot, 2013

<sup>2</sup> **Les conséquences à long terme de la violence sexuelle, physique et psychologique vécue pendant l'enfance**, E.M Bouchard, M. Tourigny, J. Joly, M. Hébert, M. Cyr, dans la *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 2008, no 56.

<sup>3</sup> Zoom Santé, Février 2016, no 56, **La violence vécue par les Québécois avant l'âge de 16 ans et la santé à l'âge adulte : quels sont les liens ? Série Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes**, Jasline Flores, Julie Laforest et Katrina Joubert. Les données de cette recherche ont été recueillies en 2012 auprès de 25 113 Canadiens, dont 4 348 Québécois.

donc au chiffre stable et estimé conservateur, répétons-le, de 10 % de la population masculine québécoise qui a été, je cite, «soumis à des touchés ou des activités sexuelles non désirées», **cela fait environ 400 000 hommes**, ce qui est beaucoup, on en conviendra. Je ne dis pas que tous ont ou auront besoin d'aide, mais beaucoup certainement, car on ne sort pas indemnes de ça. Cela dit, on sait que 16 % des agressions sexuelles dénoncées à la police concernent des garçons; il est généralement reconnu qu'à peine 5 % des agressions sexuelles sont signalées aux autorités.

Certains sous-groupes parmi la population sont encore plus concernés que d'autres. Je pense notamment aux jeunes de la diversité sexuelle (LGBTQI), en particulier les filles et les jeunes transidentitaires, aux jeunes des Premières Nations, qui ont hérité des séquelles à long terme de l'enfer des pensionnats autochtones, aux jeunes de la rue et de la prostitution (parfois en fugue d'un milieu abusif pour se retrouver dans une situation similaire, voire pire encore).

Dans leurs conclusions, Tourigny, Hébert et collaborateurs écrivent : *«La violence sexuelle vécue par les hommes pendant l'enfance peut donc être plus difficile à vivre et moins fréquemment dévoilée. De ce fait, la majorité des victimes (connues) de situations d'agressions sexuelles sont des femmes, davantage de services curatifs leur sont destinés, tant à court qu'à long terme, atténuant ainsi les conséquences chez elles».*

L'absence ou le peu de services offerts aux survivants de sexe masculin de

l'abus sexuel leur envoie hélas le message suivant : vous n'existez pas, votre parole et vos besoins ne sont pas légitimes, ce qui vous est arrivé est à ce point «anormal» qu'il n'y a pas de réponse sociale à cela, ou si peu. Rien de bien positif comme message, on en conviendra.

Or, les besoins de ces hommes sont pourtant criants. Dans le document précédemment cité, l'Institut de la Statistique du Québec nous montre que parmi les séquelles les plus invalidantes chez les victimes figurent la surconsommation de drogues et d'alcool, les problèmes de santé mentale, les pensées suicidaires et les tentatives de suicide. À cela, on peut ajouter, comme le montre l'ensemble des recherches en ce domaine, des questionnements incapacitants ou des problèmes d'ordre affectif, identitaire et sexuel qui font des victimes masculines d'agressions sexuelles des personnes vulnérables sur plusieurs plans.

Or, pour soutenir et aider ces hommes, très peu de services, et dans beaucoup de régions, pas du tout. C'est inacceptable. Malgré les efforts louables de certains organismes, l'ensemble des services offerts aux victimes d'agressions sexuelles n'est pas encore ouvert à tous et à toutes. **Actuellement, non seulement le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle de la victime décident si elle aura droit à des services, ou pas, mais le sexe, le genre et l'orientation sexuelle de son agresseur jouent aussi dans cette décision !** En effet, si vous êtes un homme, une personne transidentitaire ou une femme agressée par une autre femme, par exemple, il est possible qu'on vous refuse tout accès aux services prévus pour les victimes.

Pourtant, l'article 10 de la Charte québécoise des droits de la personne est très clair :

*«Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»*

*Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.»*

À cet effet, je tiens à préciser qu'il ne s'agit nullement d'enlever à Jeanne pour donner à Paul ! Ni de faire en sorte que les services soient mixtes dans leur dispensation concrète auprès des clientèles, autrement dit que les personnes reçoivent ensemble les mêmes services. C'est plutôt l'offre de services dans qui doit être mixte, pas (ou du moins pas forcément) les activités que cela comporte. Ainsi, il est bien compréhensible qu'il existe des activités (par exemples, des groupes thérapeutiques, de parole ou de soutien) réservées aux femmes survivantes – et d'autres aux hommes. Offrir des services non discriminatoires et

inclusifs pour les hommes ne signifie pas que les hommes et les femmes doivent recevoir au même moment exactement les mêmes services, dans la même salle, par la même personne, mais plutôt que les personnes de tous sexes, genres et orientations sexuelles puissent recevoir des services pertinents, adaptés à leur condition.

Pour comprendre l'in vraisemblance de la situation actuelle, je prendrai la situation suivante : celle d'une personne qui a subi un traumatisme crânien plutôt que psychologique ou sexuel. Si je me présente à l'urgence d'un hôpital parce que j'ai vécu un traumatisme crânien, on ne va pas prendre la décision de me soigner, ou pas, selon mon sexe, mon genre ou mon orientation sexuelle. On ne procède pas ainsi au Québec : les services médicaux ne vont pas me discriminer – du moins, je l'espère – en raison de mon sexe, de mon genre ou de mon orientation sexuelle. À l'évidence, il devrait en être de même pour TOUS les services d'aide psychosociale au Québec, cela dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne votée il y a 40 ans, je le répète. Je vais faire ici une petite parenthèse pour parler des femmes victimes d'agressions par d'autres femmes. Parce que cette situation aussi pose problème. La chose est plus rare, certes, mais elle existe. Une de mes étudiantes, Kelly Anne Malinen<sup>4</sup>, a consacré son doctorat à cette question en interrogeant de telles victimes et des intervenantes. Sa conclusion est que le sexe, le genre et l'orientation sexuelle des victimes déterminent hélas les

<sup>4</sup> **Plusieurs articles publiés en langue anglaise ont été tirés de ladite thèse. En particulier : Malinen, Kelley Anne. 2012. "Thinking Woman-to-Woman Rape: A Critique of Marcus's 'Theory and Politics of Rape Prevention.'" *Sexuality & Culture*. 17(2): 360-376; *Challenging the Male Perpetrator/Female Victim Paradigm Thinking Gender Transgressive Rape, Queering Paradigms III*, Scherer, B., (ed.), Peter Lang, Oxford;**

services qu'elles auront, ou pas. Autrement dit, si l'auteur d'agression est une femme, il est bien possible que l'on ne vous croira pas (que vous soyez un homme ou une femme, ajouterais-je) et que l'on ne vous donnera aucun service car votre cas n'entre pas dans la définition standard de ce que serait une agression sexuelle, c'est-à-dire plutôt une violence commise par une personne de sexe et de genre masculin contre une personne de sexe et de genre féminin. Ce n'est donc pas anodin que j'aie ajouté le terme «orientation sexuelle» dans ma présentation comme motif inadmissible de refus de service, qu'il s'agisse de l'orientation sexuelle de la victime ou de l'agresseur.

Malgré les efforts louables de certains organismes qui donnent tout ce qu'ils peuvent, nous n'avons pas encore sur tout le territoire québécois **des services inclusifs et non discriminatoires pour toutes les personnes victimes d'agressions sexuelles**, quels que soient leur sexe, leur genre (y compris leur identité et leur expression de genre) et leur orientation sexuelle. Que le sexe, le genre et l'orientation sexuelle de l'auteur de ces agressions puisse aussi jouer un rôle dans le refus d'apporter de l'aide est aussi consternant. Comme si on refusait de soigner une blessée crânienne en raison du sexe de la personne qui conduisait l'auto qui l'a frappée... Et je ne parle pas des refus d'enquêter, parfois, quand l'auteure d'agressions est femme, qu'elle est jeune et belle (par exemple une gardienne d'enfants); est-il utile de rappeler que la beauté de l'auteur d'abus sexuel ne saurait le soustraire à la loi ? Parlons maintenant de prévention, car là aussi on pourrait faire beaucoup mieux. La prévention des agressions sexuelles sur les enfants porte un lourd passé. Ce fut une des rares problématiques

sociales dans laquelle les victimes – des enfants, qui plus est – avaient à porter tout le poids de la prévention. Je n'ai évidemment rien contre le fait que l'on rappelle à un enfant des choses comme «Ton corps c'est ton corps» ou encore «Dis non», mais les résistances des jeunes victimes ont hélas peu de poids aux yeux des auteurs d'agressions. Aussi, l'enfant qui a dit non et qui a subi tout de même l'abus peut se sentir doublement coupable parce qu'il a fait ce qu'on lui a recommandé et que c'est arrivé tout de même ...

Comparons cela un instant avec la prévention des accidents de voiture : on ne vous dit pas à vous, piétons victimes potentielles de chauffards, «Ne sortez pas de chez vous durant les Fêtes, il y a des conducteurs dangereux». Non, on s'adresse plutôt à ces chauffards potentiels eux-mêmes et à leurs proches, ce qui est très logique. Or, pourquoi ne pas faire la même chose pour la prévention des abus sexuels : s'adresser à ceux qui causent le problème ? Et non pas faire porter tout le poids de la prévention sur les victimes, a fortiori des enfants...

J'ai parfois tenté de convaincre des organisations de monter de telles campagnes. Par exemple, une équipe sportive masculine pourrait très bien s'adresser à ses fans - en général surtout des hommes – en leur parlant de prévention des agressions sexuelles, de ses séquelles, et de l'aide qu'ils peuvent demander pour ne pas en commettre, s'ils ont une vulnérabilité en ce sens. Ainsi, on rejoindrait les auteurs potentiels de ces crimes, et non pas uniquement leurs victimes. Mais, apparemment, personne ne veut passer un tel message (du moins pour le

moment, je garde toujours espoir)...

En somme, que ce soit dans la prévention ou dans la dispensation de services aux victimes, JAMAIS ces dernières ne devraient porter le poids de ce qu'elles ont vécu, encore moins être blâmées, directement ou indirectement. Or, c'est encore trop souvent le cas pour les garçons victimes. Plusieurs motifs et préjugés y contribuent. Depuis la rédaction de mon ouvrage, ils sont demeurés les mêmes :

/// Les traumatismes physiques et psychiques seraient moins évidents chez les garçons, ces derniers étant plus enclins à dissimuler ou à endurer leurs maux ;

/// Il existe un préjugé sexiste qui fait en sorte que les intervenants sociaux ou policiers sont plus réticents à reconnaître qu'un garçon puisse être sexuellement molesté (en particulier si c'est par une femme);

/// Les mâles se font de la virilité une idée qui est incompatible avec le fait d'avoir été victimes d'abus sexuels et d'avoir besoin d'aide à la suite de ces traumatismes: un homme, un «vrai », ne saurait être vulnérable, croit-on;

/// Les gars sont, plus que les filles, encouragés à « explorer» leur corps ou celui des autres, ce qui peut ouvrir la porte à certains abus. Ainsi, ils auraient plus tendance à considérer des attouchements ou même des agressions comme faisant partie de leur «initiation à la sexualité». C'est d'ailleurs le plus souvent ainsi que les auteurs d'agressions présentent leurs actes; sans compter que toute réaction physiologique normalement associée au plaisir sera interprétée par l'agresseur, et par sa victime, comme un signe de consentement (alors que c'est seulement une réaction toute mécanique);

/// Les garçons sont plus réticents à dévoiler les abus vécus parce qu'ils se sentent précisément coupables d'avoir ressenti une certaine excitation physiologique, d'avoir eu une érection ou même une éjaculation (ce qui prouve seulement que leur corps est en bon état de marche), ou encore d'avoir reçu des gratifications (attention, cadeaux, argent ou drogue), ce qui ferait d'eux des victimes «actives», en quelque sorte, point de vue qui peut être renforcé non seulement par leur agresseur mais aussi par leurs proches, voire par des intervenants sociaux ou policiers;

/// À l'instar de la majorité des gens, les garçons entretiennent un certain tabou à l'égard de l'homosexualité qui les confine au silence lors que l'abus est de nature homosexuelle. Plusieurs ne veulent pas prendre le risque d'être étiquetés homosexuels s'ils ont été assaillis par un homme, craignant qu'on ne leur reproche d'avoir recherché ce contact, de l'avoir provoqué ou d'en avoir tiré du plaisir. Si le garçon, quel que soit son âge, est soupçonné d'avoir déjà une orientation homosexuelle, il sera aussi soupçonné parfois d'avoir «séduit» l'adulte. L'événement sera alors interprété comme une initiation homosexuelle. Ce mythe de l'abus comme initiation est d'autant plus vivace qu'un certain nombre de garçons violentés sont d'orientation homosexuelle ou bisexuelle, et de ce fait plus vulnérables car plus isolés ou victimes d'intimidation, en recherche d'approbation ou de valorisation de la part d'adultes;

/// Les garçons ressentent parfois de l'ambivalence face à leur agresseur, qu'ils connaissent déjà et avec lequel ils sont liés dans une majorité de cas, d'où leur réticence à dénoncer sa conduite et la propension à y trouver des circonstances atténuantes («C'était un malentendu»; «Il avait perdu momentanément contrôle de sa sexualité», par exemple). En effet, l'agresseur est très fréquemment un proche, voire un modèle pour le jeune garçon. Et l'abus sexuel est parfois supporté en silence parce que c'est l'occasion de se rapprocher d'un proche, d'un père ou d'un frère en d'autres circonstances distant, indifférent ou violent;

/// Enfin, le garçon dont on a abusé se retrouve en situation de double contrainte : s'il révèle l'abus alors qu'il n'a auparavant montré aucun symptôme de celui-ci, on croira qu'il ment puisque rien dans son comportement passé n'avait jamais suggéré un tel drame. En revanche, si des symptômes de son traumatisme ont déjà commencé à apparaître, on croira qu'il cherche par cette révélation à blâmer quelqu'un d'autre pour ses problèmes ou ses mauvais coups, et on ne le prendra pas davantage au sérieux...

Comme on le voit, le garçon victime d'abus est piégé de bien des façons, que ce soit par son agresseur, ou par les réactions et préjugés de son entourage et de son environnement, y compris les personnes et les institutions qui sont supposées le protéger.

En tant que professeur en intervention sociale, j'aimerais évidemment parler de la perspective de l'intervention en direction des survivants aux agressions sexuelles. Deux maîtres mots à ce sujet me semblent de mise : soutenir la résilience et l'empowerment ou capacité chez les survivants afin qu'ils reprennent en main leur propre existence – ce qui exige de l'écoute bien sûr et des ressources suffisantes.

La faculté de sortir de ses problèmes malgré des circonstances adverses s'appelle la résilience. Si on croit au changement, mettre l'accent sur le potentiel des gens et plus particulièrement sur leur faculté de résilience devient un incontournable. Plus encore, encourager leur capacité d'agir sur leur propre vie, ce que l'on nomme l'empowerment<sup>5</sup>, est un must.

Le concept de résilience suggère que les humains ont la faculté de faire face à l'adversité, ou du moins d'en prévenir les impacts les plus négatifs. Le psychiatre Boris Cyrulnik, lui-même survivant du génocide juif lors de la seconde guerre mondiale, a beaucoup contribué à vulgariser ce concept. Pour lui, la résilience est «*cette aptitude à tenir le coup et à reprendre son développement dans des circonstances adverses*<sup>6</sup>». Comme la résilience est plutôt une faculté ou une capacité qu'un résultat, la résilience demande à être encouragée et développée.

La résilience se traduit en fait en deux mouvements : une relative résistance devant l'adversité et la (re)construction graduelle de soi et de sa vie. Car si nous n'avons pas le

<sup>5</sup> Je reprends en substance dans les quelques paragraphes qui suivent une portion d'un chapitre de mon ouvrage *Le métier d'aider*, VLB éditeur, 2015.

<sup>6</sup> B. Cyrulnik, *Les Vilains Petits Canards*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 19.

choix des événements qui nous adviennent, nous avons le choix d'y réagir d'une façon ou d'une autre. La résilience n'est pas un attribut, répétons-le, mais une habileté susceptible d'être continûment soutenue. Pour des intervenants psychosociaux, soutenir ou encourager la faculté de résilience d'un individu, c'est notamment amenuiser ses facteurs de vulnérabilité et lui (re)donner espoir en l'avenir. Les aidants peuvent ainsi devenir des tuteurs de résilience. Des mesures relativement simples et efficaces peuvent être prises en ce sens, en particulier :

- diminuer dans toute la mesure du possible l'impact ou l'ampleur des problèmes et les traumatismes éprouvés;
- contrôler ou réduire les réactions en chaîne, lorsque des problèmes en provoquent d'autres, contenant ainsi la détérioration de la situation;
- maintenir ou renforcer chez les gens leur estime d'eux-mêmes et leur sentiment de compétence à agir ici et maintenant sur leur vie;
- miser sur les opportunités et des projets de vie constructifs;
- maximiser le recours à un réseau de soutien (famille, amis, pairs, communauté). C'est là que des organismes ou des groupes d'entraide sont si nécessaires, d'autant que les hommes, on le sait, ont le plus souvent un système relationnel limité, voire inexistant.

Le concept de résilience peut volontiers être associé à celui d'empowerment, terme souvent traduit en français par capacité d'agir. Comme processus, l'empowerment implique le développement de son pouvoir d'agir et les apprentissages menant à cette émancipation. Son utilisation auprès des personnes victimisées est des plus pertinentes. En effet, d'une part ces dernières ont souvent à ce point intériorisé l'oppression subie que leur estime d'elles-mêmes et leur faculté d'agir et de réagir en sont affectées. Comme si elles se trouvaient paralysées.

Réaction saine devant une situation qui ne l'est pas, l'empowerment se manifeste par un refus de la fatalité et d'un ordre des choses moralement et socialement injuste. L'empowerment est non seulement conscientisation mais décision et action visant à prendre sa destinée en main, à intervenir par soi-même pour soi et parfois aussi pour ses pairs. Pour ce faire, on redéfinit la situation afin de percevoir le pouvoir que l'on peut y retrouver. Par exemple, avoir été victime d'abus sexuel n'est plus considéré comme une fatalité ou un frein mais comme occasion de solidarité avec ses semblables et un motif d'agir maintenant pour et par soi. Dénoncer les abus subis, demander justice et réparation légitimes – ce qui, on le sait, demande courage et patience vu la lenteur à réagir de notre système de justice et de nos tribunaux (sans compter des lois qui indirectement facilitent la vie aux auteurs d'agressions – un autre conférencier vous en parlera mieux que je ne saurais le faire), voici autant de sources d'empowerment.

Beaucoup de **problèmes pour lesquels les hommes consultent (toxicomanie, violence conjugale, dépression, etc.) sont en fait les symptômes** de problèmes individuels ou sociaux qui ont été négligés ou passés sous silence. Comme je l'ai expliqué dans mon

ouvrage *Ça arrive aussi aux garçons*, les stratégies développées par les garçons pour survivre aux abus subis (comme le fatalisme, la vengeance, la témérité ou le conformisme) étaient en général les seules façons qu'ils connaissaient à cette époque pour s'adapter en quelque sorte à leurs séquelles et traumatismes. Mais ces stratégies s'avèrent aujourd'hui mal adaptées ou, pire, font à leur tour des dégâts dans la vie de la personne et de ses proches (en particulier lorsque leur colère est tournée contre elle-même ou autrui). C'est pourquoi une aide doit être apportée pour aider ces hommes à recadrer ce qui s'est passé et à trouver maintenant des façons de réagir qui ne leur sont pas préjudiciables.

Lorsque compris dans sa dimension à la fois individuelle et collective, la notion d'empowerment ouvre une porte sur le changement social. Elle favorise à la fois l'utilisation et le développement de toutes les forces et compétences disponibles. Elle implique aussi une conscience critique permettant de solidariser avec ceux et celles qui expérimentent le même problème que soi – ce qui fait en sorte que la dimension «groupe de parole et de soutien» est si importante.

Puisse ce Forum être l'occasion d'une telle chose : solidariser avec les victimes masculines d'agressions sexuelles afin de soutenir au meilleur de nos possibilités leur faculté de résilience et leur capacité d'agir. Comme l'ont hélas rappelé certains événements tragiques survenus dernièrement, il est plus que temps d'agir en matière de prévention et d'aide aux victimes masculines d'agressions sexuelles, car toutes en souffrent. Si, elles ne sont pas aidées, certaines risquent de faire des victimes à leur tour, de diverses façons, ou d'aggraver leurs propres blessures, faute de réponse à leur mal-être. Le plus tôt on les soutient, mieux c'est.

Comme institutions, mais aussi comme individus, comme citoyens et comme intervenants sociaux, nous avons des gestes à poser. Même les institutions que l'on dit fermées, peu réceptives ou mal adaptées au sort de ces garçons et de ces hommes sont, après tout, le reflet de la volonté des personnes qui y travaillent. Si vous croyez qu'il y a des choses à faire dans vos politiques et vos pratiques afin que l'aide aux victimes d'agressions sexuelles soit plus pertinentes et surtout plus inclusives et non-discriminatoires quant au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle, il n'en tient qu'à vous d'initier ce changement.

Merci de votre attention.



## ATELIER 1

### **PERCEPTION DES HOMMES ABUSÉS SEXUELLEMENT DANS L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE SUR LEUR PARCOURS DANS LES SERVICES D'AIDE**

*par Jean-Thierry Popieul*



**Jean-Thierry Popieul**, coordonnateur clinique au CAVAC de Montréal. Criminologue, intervenant depuis 15 ans auprès des victimes d'actes criminels, il a complété en août 2015 une maîtrise en travail social à l'UQAM sur les parcours des hommes abusés sexuellement dans l'enfance dans les services d'aide au Québec.

Les hommes ayant été abusés sexuellement dans l'enfance font souvent face seuls à leurs démons intérieurs pour protéger leur image masculine, mais en plus, lorsqu'ils finissent par adresser une demande d'aide, ils éprouveraient de la difficulté à trouver une ressource directement en lien avec les abus sexuels.

À quoi ressemblent donc les parcours des hommes abusés sexuellement dans l'enfance dans le réseau des services d'aide au Québec? Les différentes ressources et intervenants qui reçoivent une clientèle masculine sont-ils suffisamment outillés pour aborder les abus sexuels au masculin? Voyons ce que cinq hommes disent rétrospectivement de leur parcours lorsqu'ils ont voulu demander de l'aide.

Jean-Thierry Popieul a rencontré cinq hommes abusés sexuellement à l'enfance, membres du CRIPHASE, pour son mémoire de maîtrise en travail social à l'UQAM afin qu'ils fassent un bilan de leur parcours dans le réseau des services d'aide au Québec. Dans ce mémoire, Monsieur Popieul voulait savoir :

- Quel est leur parcours de demande d'aide?
- Comment cela se passe-t-il lorsqu'ils demandent de l'aide?
- Qu'est-ce que ça implique pour un homme de demander de l'aide?
- Qu'est-ce que ça implique pour un homme d'avoir été victime d'abus sexuels?
- Forces et faiblesses des services d'aide au Québec pour les HASE.
- Ce qu'ils aimeraient voir améliorer dans les services d'aide.

Monsieur Popieul s'est inspiré de la recherche sur « Les trajectoires des demandes d'aide des hommes en difficulté » de D. Turcotte et al, 2002. Il l'a adapté à la réalité des HASE. Il faut tenir compte de trois facteurs dans la demande d'aide :

- 1) Le regard de la société sur les abus sexuels
- 2) La socialisation masculine par rapport aux abus sexuels
- 3) L'état des services d'aide pour les hommes victimes d'abus sexuels dans l'enfance et l'adolescence.

Les hommes abusés sexuellement à l'enfance sont victimes de mythes et préjugés qui ont une influence dans leur demande d'aide. Par exemple : *Un garçon ne peut pas être victime d'agression sexuelle; si un garçon a permis qu'on abuse de lui, c'est une mauviette ou il est faible; les garçons peuvent toujours dire non aux abus sexuels s'il n'y a pas de violence, sinon ils devaient les souhaiter; si un garçon est excité sexuellement, il participe lui aussi aux actes d'abus; la majorité des abus sexuels sur des garçons sont le fait d'homosexuels, etc.*

Monsieur Popieul présente le *Projet Unbreakable* qui illustre bien ces mythes et préjugés. Une photographe américaine a eu l'idée de prendre en photo des femmes victimes d'agressions sexuelles. Ces dernières écrivaient sur un carton des mots dits par l'agresseur, elles remettaient ainsi la responsabilité sur leurs agresseurs. Au cours du projet, la photographe s'est rendue compte que beaucoup d'hommes voulaient participer à ce projet, preuve parmi tant d'autres que ces hommes ont besoin d'un lieu de paroles.

Monsieur Popieul a présenté les grandes règles de la masculinité traditionnelle. Il y a des hommes qui vont y adhérer plus ou moins. Les hommes qu'il a rencontrés s'en sont éloignés, car ça leur a nui à certains égards, certains mentionnant même être des victimes du patriarcat et de la culture masculine. Les règles sont les suivantes :

- 1) Ne pas être faible
- 2) Être compétitif
- 3) Être robuste
- 4) Frapper le premier. Il est davantage acceptable pour un homme d'être un agresseur que d'être une victime.

Les effets de la culture masculine sur la perception des abus sexuels<sup>7</sup> :

- La honte transformée en rage
- Confusion quant à l'orientation sexuelle
- La crainte de devenir abuseur
- La crainte d'être perçu comme homosexuel
- La perception des abus
- Comportements homophobes

<sup>7</sup> St-Arnaud, G., 2004.

Les effets de la culture masculine sur la demande d'aide des hommes :

- Manquent de sensibilité envers leur santé
- Difficile de reconnaître qu'ils ne contrôlent plus la situation
- Cherchent d'abord à se débrouiller seuls
- Consultent l'entourage immédiat avant les services formels
- Dans ce contexte...

- /// Demandent de l'aide de manière agressive
- /// Tentent de contrôler le processus d'aide
- /// Remettent en question la compétence de l'intervenant

Les normes du système d'intervention vont à l'encontre des normes de la masculinité<sup>8</sup>. Mais les hommes que monsieur Popieul a rencontrés n'ont pas vécu ce problème. Ils étaient prêts à parler et dévoiler leur intimité.

Les trois obstacles à la demande d'aide sont :

- 1) Conséquences des abus sexuels
- 2) Stigmatisation en lien avec la socialisation masculine
- 3) Connaissances et réseau d'aide peu développés

Monsieur Popieul présente ensuite le modèle de demande d'aide de Gross et McMullen (1983) qui explique les étapes de la demande d'aide :

- 1) La perception d'un problème et du besoin : Est-ce que j'ai un problème qui pourrait être résolu par de l'aide ?
- 2) La décision d'agir de manière à résoudre le problème ou à satisfaire le besoin : Dois-je demander de l'aide ?
- 3) La recherche d'aide et les stratégies d'actions : Qui est en mesure de m'offrir l'aide dont j'ai besoin ?

Monsieur Popieul, lorsqu'il a fait son annonce pour recruter les hommes pour son mémoire, a bien indiqué qu'il ne voulait pas connaître les détails des agressions sexuelles. Malgré tout, les cinq ont tenu à en parler. Ce qui l'amène à penser que lorsqu'ils sont prêts, ces hommes vont chercher de l'aide et ont besoin d'être écoutés. Les conséquences qu'ils lui ont rapportées : la honte, le silence, des difficultés relationnelles, un manque de confiance en soi, des idées suicidaires, des problèmes de santé mentale et physique, des troubles en lien avec la sexualité de la dépendance à l'alcool et la drogue.

Au moment des dévoilements des abus, ces hommes ont dit que dans tous les cas, la réaction de l'entourage était du déni. Les hommes qu'il a rencontrés ont voulu en parler rapidement. Même petits, ils sont allés en parler à quelqu'un mais on ne les a pas crus

<sup>8</sup> Dulac, G., 2001.

ou on ne voulait l'entendre. Pour certains, le fait d'en parler, a fait en sorte que les abus physiques s'arrêtent. Un autre participant, a eu d'autres abus après en avoir parlé. Donc, ces hommes vont arrêter d'en parler, car ça leur cause davantage de problèmes.

Ces hommes vont ne pas voir que les abus sexuels sont la source de leur problème, car le message qu'on envoie c'est que ce n'est pas un problème et que ce n'est pas important.

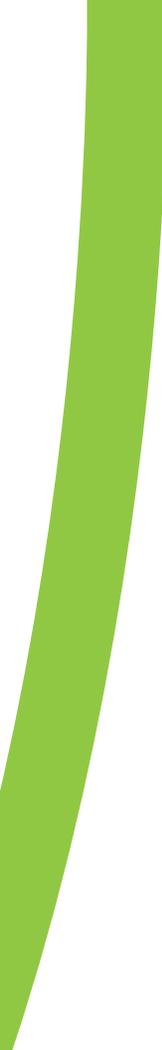
Plus tard, lorsque les hommes demandent de l'aide, c'est pour des problèmes de santé physique ou mentale, des pressions de l'entourage, des discussions avec l'entourage, une personnalité connue dénonce son agresseur (ex : Nathalie Simard) et des démarches légales (recours collectif). C'est pour cela que ces hommes ont demandé de l'aide et qu'ils sont arrivés au CRIPHASE.

Malgré la culture du silence, tôt ou tard ces hommes ont parlé des abus qu'ils ont subis à des psychologues, psychiatres, médecins, au CLSC. Mais les aidants continuaient de travailler sur les symptômes. Les hommes ont donc senti encore une fois que les abus étaient mis de côté. Ils ont été extrêmement déçus. Donc, ce qui est important de retenir, c'est que si un homme vient dévoiler les abus qu'il a subis, c'est de le laisser parler et d'élaborer sur le sujet. Ces hommes se sont tournés vers d'autres ressources pour obtenir l'aide qu'on leur offrait (désintox, santé mentale, etc.). Ça leur a pris entre 30 et 35 ans avant d'obtenir de l'aide spécifique aux abus sexuels. Leurs perceptions des services d'aide c'est qu'il y a peu de connaissance au niveau des abus sexuels, les intervenants ne

sont pas à l'aise de recevoir un dévoilement d'abus sexuel, il y a peu de ressources pour eux et les intervenants ne connaissent pas ces ressources. La plupart se sont sentis coincés dans des relations de contrôle avec ces intervenants. Ils sentaient que leur souffrance était mise en sourdine, on tassait les abus sexuels. Les problèmes de comportement et d'alcool étaient priorisés, on leur a prescrit des médicaments. Ce qui a amené ces hommes à rejeter les services d'aide et à développer une méfiance envers les intervenants.

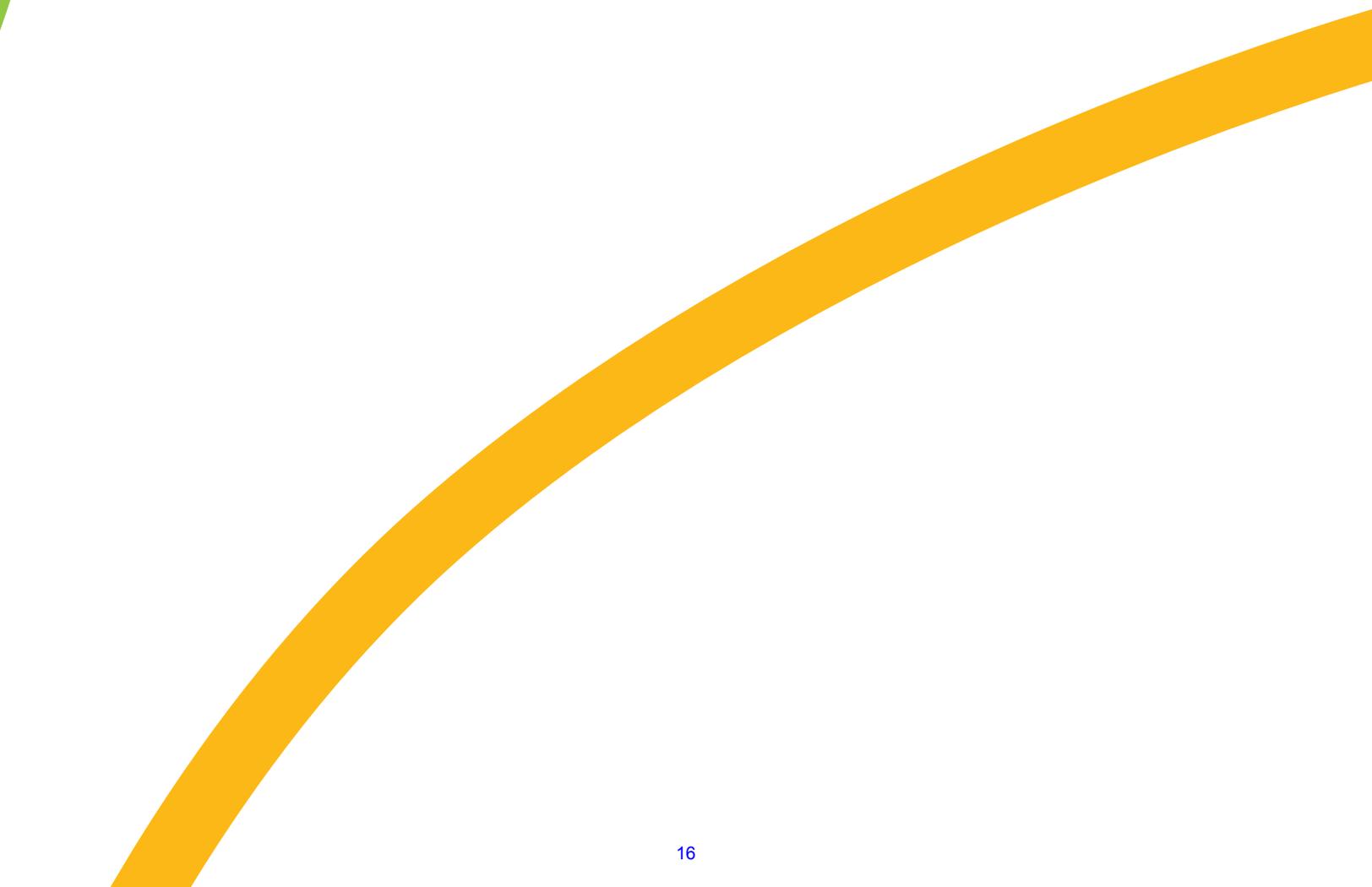
Par rapport au CRIPHASE, ces hommes disaient qu'ils ont envie d'y aller. Malheureusement, il y a de longues listes d'attente. Le point fort du CRIPHASE c'est la nature des services. Ils ont enfin trouvé un endroit où ils se sentaient écoutés. Ça leur a permis de rebâtir une confiance envers les intervenants et envers les services d'aide. Ils ont apprécié le groupe, car cela leur a permis de briser l'isolement. Monsieur Popieul leur a demandé aux hommes de son étude s'ils voyaient une nécessité à ce que des organismes comme le CRIPHASE s'adressent uniquement aux hommes. Ils ont répondu que oui, pour deux raisons : pour discuter sur la socialisation masculine et des impacts de cette socialisation sur leur demande d'aide et sur les abus sexuels, puis pour discuter sur les questionnements liés à l'orientation sexuelle.

Fait intéressant, ces hommes trouvent qu'il serait important de se rapprocher des organismes qui aident les femmes abusées sexuellement afin de bénéficier de leur expérience dans la lutte aux agressions sexuelles dans le but d'organiser de meilleurs services pour



les hommes. La plupart des hommes rencontrés mentionnent également que ce sont les luttes féministes qui permettent aujourd'hui aux hommes de parler d'abus sexuels.

Pour ce qui est des souhaits de ces hommes, ils aimeraient qu'il y aille plus de formations, qu'on parle davantage des abus sexuels commis sur les garçons afin de briser le silence sur cette réalité. Ils aimeraient également qu'on organise mieux nos forces, qu'il y ait des liens entre les hôpitaux, les CLSC, les organismes en santé mentale, les centres de crise afin qu'ils s'entraident et réfèrent ces hommes adéquatement. Il est aussi important pour eux d'apprendre de l'expérience des femmes et de continuer d'investir les mouvements militants (ex : la marche pour les victimes d'agression sexuelle).



## TÉMOIGNAGE

Il y a 10 ans, j'avais 23 ans et j'étais au pire de moi-même. Angoisse, crises existentielles, comportements compensatoires affectifs et physiques, déraillements sociaux et professionnels faisaient partie de mon quotidien. J'étais un problème pour tout le monde et surtout pour moi-même.

Je me croyais fort, mais j'étais enseveli et enfermé dans une carapace de béton, conditionné par divers traumatismes, dont les abus sexuels dont j'ai été victime au tournant de l'adolescence. J'étais pauvre dans tous les sens, mais j'avais une grande capacité de réflexion, ce qui m'a sauvé dans bien des situations.

En 2013, j'ai finalement mis mon abuseur au pied du mur. Il a été déclaré coupable. J'ai pris parole à la télévision locale pour parler de cyberprédation. J'ai été jusqu'au bout. J'étais prêt, non pas sans peur, mais avec beaucoup de cran et de certitude que je faisais la bonne chose.

10 ans après CRIPHASE, je ne suis plus un survivant, mais je VIS plus que jamais, et c'est en grande partie grâce au CRIPHASE. Je suis maintenant entrepreneur et consultant dans le domaine du web, et je suis résolument orienté vers l'avenir, pour faire de ma vie un succès, sans aucune peur.

Si j'avais une chose à dire aux victimes : ce qu'il vous faut absolument comprendre, au début de votre prise de conscience, c'est que la douleur de faire tout ce cheminement est beaucoup moins lourde à porter que la souffrance de ne rien faire. C'est tout un karma à accepter, au début, mais une fois en route, se battre donne des ailes !

Michaël G, Montréal

## ATELIER 2

### **VAINCRE LE TABOU : POURQUOI EST-CE ENCORE DIFFICILE DE DÉNONCER L'AGRESSION SEXUELLE POUR LES HOMMES ?**

*par Hussam Sabouni*



**Hussam Sabouni**, doctorant en psychologie à l'UQAM. Il est intervenant au CRIPHASE depuis 2010. A travaillé à l'Internat à l'Hôpital Notre-Dame (santé mentale) et dans différents instituts et centres privés (psychothérapie). Il a obtenu sa licence en psychologie à l'Université Paris Descartes (Paris 5).

Le silence qui entoure les agressions sexuelles est une source d'une grande souffrance pour les victimes. Les hommes qui fréquentent CRIPHASE expriment quasiment tous qu'ils auraient aimé dévoiler leurs agressions et être entendus plus tôt. Dans cet atelier nous allons aborder les divers facteurs socio-psychologiques qui expliquent pourquoi est-il encore difficile pour les hommes de parler des agressions sexuelles qu'ils ont subies. Nous allons ensuite réfléchir ensemble sur des moyens pouvant aider à vaincre ce tabou.

#### **Qu'est-ce qu'on entend par agression sexuelle au CRIPHASE ?**

Il s'agit d'*abus de pouvoir, abus de confiance et transgression des limites* qui se passent souvent sous l'égide du silence.

Pour la majorité des hommes venant au CRIPHASE, ce qui les dérange surtout suite à l'abus sexuel c'est le silence de l'environnement, de la société.

Selon le Ministère de la Santé et de Services Sociaux du Québec (2016) :

- /// 1 homme sur 6 sera victime d'une agression sexuelle au cours de sa vie.
- /// Près de 90 % des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police.

L'abus sexuel au masculin est toujours un tabou.

#### **Pourquoi est-il encore si difficile pour les hommes de dénoncer l'agression sexuelle ?**

À cause des mythes et préjugés ... sur les hommes :

- Un homme ne peut pas être agressé sexuellement;
- S'il y a eu érection lors de l'acte ce n'est pas une agression sexuelle;

- Un garçon agressé sexuellement par un homme deviendra homosexuel, ou que ça lui arrive parce qu'il est homosexuel;
- Si un garçon se fait agresser par une femme, c'est une initiation à la sexualité, non pas une agression sexuelle;
- Un homme qui a été abusé sexuellement deviendra un agresseur à son tour.

Toujours selon le Ministère de la Santé et de Services Sociaux du Québec (2016), 8 victimes sur 10 connaissent leur agresseur et 7 victimes sur 10 ont été abusées dans une résidence privée. Donc, les agressions sont commises par des personnes connues et ça engendre chez le garçon de l'ambivalence émotionnelle vis-à-vis de l'abuseur(e). La personne qui abuse est souvent une figure paternelle, l'enfant aime, admire cette personne, a du plaisir d'aller la voir, désire avoir son attention. L'agression sexuelle engendre des émotions contradictoires, de l'amour et de la haine. L'enfant a de la difficulté à mettre des mots sur ses émotions et parler.

Selon une étude réalisée en 2013 par Collin-Vézina et ses coll. (étude pour comprendre les facteurs qui limitent le dévoilement des agressions sexuelles) dans laquelle 70 participants ont été interrogés, 26% d'hommes et 74% de femmes, il y a trois niveaux de facteurs nuisant ou limitant le dévoilement :

#### **Niveau 1**

##### **Barrières personnelles**

Honte, mécanismes de protection/défense, immaturité du développement

#### **Niveau 2**

##### **Barrières interpersonnelles**

Famille dysfonctionnelle, dynamique de pouvoir, peur des répercussions, réseau social fragile

#### **Niveau 3**

##### **Barrières sociales**

Stigma social, manque d'informations sur la sexualité, manque de services

Une des conclusions principales de cette étude est qu'à la lumière de différents niveaux d'influence qui nuisent au dévoilement de l'agression sexuelle, la responsabilité du dévoilement ne peut uniquement reposer sur les épaules de la victime.

### **Comment aider les hommes à sortir du tabou ?**

C'est une affaire sociale, c'est en communauté qu'on peut réfléchir comment aider ces hommes à sortir du tabou.

#### **Le rôle des professionnels**

Développer une attitude d'écoute et faire des ateliers de sensibilisation dans la communauté  
Écoles, centres d'incarcération, etc.

### Le rôle des chercheurs

Tenter de répondre aux questions suivantes, pourquoi c'est difficile, quelles sont les embuches.

### Le rôle des médias

Briser les tabous, nuancer les stéréotypes  
Homme agresseur/femme victime; l'abuseur est un inconnu de la victime, etc.

### Le rôle des artistes

Briser les tabous, nuancer les images et les stéréotypes rigides.

## Comment accueillir les hommes qui en parlent ?

Étant donné les conséquences et le tabou en lien avec les agressions sexuelles, les hommes abusés sexuellement dans l'enfance vivent souvent une *grande détresse* psychique.

Il est important d'établir un lien de confiance par une attitude qui traduit le désir sincère de les écouter, sans jugement, et de vouloir entendre leurs vécus subjectifs.

Cette attitude doit prendre compte de :

- Paramètres du milieu dans lequel vous travaillez (ex. limites et mandats organisationnels), et
- Vos limites personnelles (c'est important de se connaître en tant qu'intervenant).

Un autre aspect à tenir compte lorsqu'on accueille les hommes qui dévoilent leur abus c'est d'assurer un climat bienveillant de sécurité, permettant à l'homme de se sentir :

- Écouté et entendu;
- Crédible et cru;
- Reconnu dans ce qu'il éprouve;
- Respecté (dans le rythme de dévoilement par exemple).

Les questions possibles à poser lorsqu'on reçoit l'homme pour la première fois dans son bureau et qu'on ne sait pas qu'il a été victime d'abus sont les suivantes :

- Y-a-t-il eu des événements stressants et/ou difficiles dans votre enfance/adolescence?
- Avez-vous été témoin d'événements stressants et/ou difficiles dans votre enfance/adolescence?

Les hommes veulent régler leurs symptômes actuels et parfois ça ne leur tente pas de parler du passé. Notre ouverture peut leur permettre de parler du passé. Les symptômes ne sont pas là pour aucune raison. L'écoute est très importante pour ces hommes.

Les attitudes à avoir lors du dévoilement de l'abus sexuel :

/// Attitude d'écoute empathique, bienveillante et neutre

/// Attitude de non-jugement

/// Attitude détendue lors de la description de l'événement traumatique (s'il y a description)

/// Mettre en évidence les ressources de l'homme

### Comment faire le transfert?

Comment transférer l'homme dans une ressource spécialisée?

/// Respect du rythme de l'homme

/// Ne pas le forcer à aller chercher de l'aide

/// C'est à lui de prendre la décision

/// Démontrer que vous connaissez des ressources en lien avec l'abus sexuel dans l'enfance et les lui remettre sans insister.

/// Éviter de lui causer un sentiment de rejet ou d'abandon en arrêtant le suivi drastiquement lorsque vous décidez de le transférer.

En conclusion, quelques mots en lien avec l'attitude d'écoute :

« ÉCOUTER n'est jamais facile. Cela exige un certain *silence intérieur* et une disponibilité à ce qui est, à ce qui se présente à soi. » (Paillé et Mucchielli, 2012, p139)

« La compréhension véritable ne peut pas advenir autrement : comprendre, c'est perdre un peu de soi pour gagner un peu de l'autre, accueillir l'inconnu pour se dégager du connu. » (Paillé et Mucchielli, 2012, p143)

## ÉCHANGE AVEC LES PARTICIPANTS

La deuxième partie de l'atelier s'est déroulé sous la forme d'un échange quant à des pistes de solution afin de vaincre les tabous par rapport aux abus sexuels au masculin.

Quatre catégories ou axes ont été abordé :

### 1) Éducation et formations

- Dans les écoles, sensibiliser tout le personnel, du concierge à la haute direction;
- Agir auprès des parents;
- Éduquer les jeunes sur les relations égalitaires entre les hommes et les femmes;
- Favoriser le retour de l'éducation à la sexualité dans les écoles;
- Travailler au développement de l'esprit critique chez les jeunes;
- Adopter une approche préventive auprès des agresseurs potentiels.

## **2) Visibilité des ressources et réseautage**

- Par exemple, par la tenue d'événements tels que ce forum sur les conséquences et la prévention de l'agression sexuelle au masculin;
- Parler de l'abus sur toutes les plateformes, incluant les réseaux sociaux;
- Créer de plus en plus de liens entre les ressources pour les hommes et pour les femmes.

## **3) Intervention policière et recours judiciaire**

- S'assurer que les instances policières disposent des ressources nécessaires afin d'accueillir le plus vite possible l'homme qui veut porter plainte;
- Former le milieu judiciaire afin de mieux supporter l'homme et voir à diminuer la pression sur lui tout au long du processus.

## **4) Financement**

- Chercher à obtenir des appuis politiques pour obtenir le financement nécessaire à une action de qualité.



### **ÉTAT DES CONSÉQUENCES PSYCHOSOCIALES DE L'ABUS SEXUEL À L'ENFANCE, ET DE SES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES À L'ÂGE ADULTE**

par **André Samson**



**André Samson**, membre de l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec. Professeur à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa depuis septembre 2002. Il y assume la responsabilité de vice-doyen depuis mai 2016. Ses recherches portent sur l'adaptation psychosociale aux transitions de vie.

L'abus sexuel à l'enfance entraîne souvent des conséquences désastreuses sur le développement psychosocial des victimes. En quelque sorte, l'abus est vécu comme une perte de pouvoir sur sa vie. Les victimes doivent reconquérir la maîtrise de leur existence.

Pour certains, le chemin de la reconquête pourra bifurquer vers la criminalité. Alimentées par une colère bien légitime, certaines victimes en viennent à la conclusion que la vie est une jungle. D'une certaine manière, la violence se présente comme un moyen privilégié pour s'affirmer et résoudre les conflits.

Il en est de même en ce qui concerne la scolarisation des victimes d'abus sexuels à l'enfance. Beaucoup de jeunes victimes risquent de décrocher de l'école ou, à tout le moins, de ne plus s'investir comme il le faudrait dans leurs études.

#### **Introduction**

Les abus sexuels sont souvent vécus comme une perte de pouvoir sur sa propre vie. Les victimes doivent, d'une manière ou d'une autre, regagner ce pouvoir. Le chemin de cette reconquête peut souvent conduire vers une impasse.

#### **Les impacts psychologiques**

##### **À l'enfance**

Les risques associés à l'abus sexuel sont : des problèmes de comportement, le TDAH et une dépression majeure. Le risque augmente chez les enfants à la fois victimes d'abus physiques et sexuels, puis les victimes qui sont forcées au silence sont plus sujettes à développer des troubles de l'humeur ou de l'anxiété. Par ailleurs, plus les abus sont commis à un très jeune âge, plus le risque de développer des troubles psychiatriques augmente.

Selon la recherche effectuée par monsieur Samson, la sévérité des symptômes est plus forte chez les garçons que chez les filles. Les garçons qui ont vécu des abus sexuels risquent de développer des problèmes de comportement. Le seul fait d'être un garçon est un facteur aggravant.

### À l'adolescence

À l'adolescence, les impacts des abus sexuels sont plus sévères chez les garçons que chez les filles. Les adolescents auront des comportements sexuels à risque plus élevés, la consommation abusive d'alcool et de drogues illicites sera plus prononcée. De plus, les risques de comportements agressifs, de prostitution ou de délinquance sont plus élevés chez les adolescents.

Les garçons qui sont victimes d'abus sexuels éprouvent plusieurs difficultés, telles qu'à tenir compte des règles sociales, à maintenir un équilibre émotif, à développer une image positive de soi, à se sentir adéquat dans la vie de tous les jours et à se sentir en sécurité.

### À l'âge adulte

Selon une recherche publiée en 2005 et conduite auprès de 36 hommes québécois, les victimes d'abus sexuels durant leur enfance vivent plusieurs symptômes traumatiques. Parmi ces symptômes, notons: des idées intrusives, des troubles du sommeil, des cauchemars, une détresse psychologique sévère. À cela s'ajoutent une estime de soi pauvre et un haut niveau de stress post-traumatique. Ces hommes sont plus susceptibles d'être sans travail.

Selon une étude publiée en 2007 et conduite auprès de 316 québécois

victimes d'abus sexuels et vivant en couple, les participants nourrissent une image négative d'eux-mêmes, ressentent un haut niveau d'anxiété et vivent un état de détresse psychologique. Ils vivent un état de dépendance par rapport à leur partenaire et craignent d'être abandonnés.

En somme, l'abus sexuel en bas âge risque d'entraîner un style d'attachement marqué par l'anxiété et la peur d'être abandonné et cela complique l'ajustement à la vie conjugale.

Bref, l'abus sexuel crée un état émotif instable (colère, anxiété), une image de soi négative, des troubles de comportements et des difficultés relationnelles.

### Les impacts sociaux

L'abus sexuel en bas âge provoque des impacts psychologiques sévères. Ces impacts se répercutent durant l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte. Ces impacts entraînent aussi des conséquences négatives au plan de la scolarisation et de l'emploi.

L'ouverture des différentes économies nationales favorisent l'émergence d'une économie globale. Les entreprises doivent se développer dans un contexte de compétition féroce. Cette compétition force les organisations à se réinventer d'une manière presque continuelle. De plus, s'ajoute le développement technologique qui imprime aussi sa dynamique.

Ce contexte économique est difficile pour tous, il est hautement compétitif, il y a beaucoup de perdants.

Les entreprises embauchent sur une

base temporaire. D'où la multiplication des statuts de salarié (occasionnel, à contrat, à temps partiel). Les entreprises cherchent une main d'œuvre qui est mobile, autonome et bien formée. Le salarié doit se préparer à vivre un processus d'apprentissage tout au long de sa vie afin de maintenir son taux d'employabilité. Il y a une rétribution en fonction de la productivité et non plus de l'ancienneté et le travailleur jouit d'une plus grande autonomie.

Les impacts de la mondialisation de l'économie :

- Le travail est devenu une réalité précaire. Le salarié devrait prévoir changer d'employeur de 5 à 6 fois durant sa carrière.
- Segmentation du marché du travail. Écart grandissant de la rémunération entre les emplois ne nécessitant pas de formation poussée et les emplois qui réclament une formation collégiale ou universitaire.
- Perte des emplois manufacturiers (par exemple comme les pâtes et papiers), mais développement des emplois reliés à l'économie du savoir (informatique, aéronautique, pharmaceutique etc.)

Selon une recherche québécoise conduite auprès de 506 garçons, les victimes d'agression sexuelle éprouvent beaucoup de difficultés à s'adapter au milieu scolaire. En raison de problèmes de comportements, ils sont souvent objet de sanctions.

Les garçons victimes d'abus sexuels en bas âge obtiennent des résultats scolaires plus bas que la moyenne, ils ont un plus grand risque de décrochage scolaire et une plus grande probabilité de comportements atypiques en milieu scolaire.

## Délinquance et criminalité

L'abus sexuel est vécu comme une trahison de la part des personnes qui doivent être dignes de confiance. Ce sentiment de trahison peut favoriser l'éclosion d'un sentiment antisocial. La violence, les comportements agressifs peuvent donc être perçus comme une solution ou un lieu d'affirmation.

Selon l'état actuel des connaissances, il y a une corrélation entre le fait d'être victime d'abus sexuel et la délinquance. Dépendant des recherches, les victimes d'abus sexuels ont de 2 à 3 fois plus de chance de commettre des actes criminels que la population générale. Environ 33% des victimes d'abus sexuels deviendront eux-mêmes des agresseurs.

## Conclusion

Les garçons qui sont victimes d'abus sexuels subiront des impacts qui se répercuteront tout au long de leur vie. À l'enfance, ils souffrent de stress post-traumatique et de complications de nature psychologique et comportementale. À l'adolescence, ils éprouvent de la difficulté à s'adapter à leur environnement social et plus particulièrement à l'environnement scolaire. À l'âge adulte, les difficultés psychologiques et psychiatriques continuent de parasiter leur existence.

Les impacts psychologiques des abus sexuels parasitent le parcours scolaire des victimes. Les victimes ne parviennent pas à franchir ce parcours car leurs difficultés psychologiques et comportementales constituent une barrière difficilement franchissable. Dans un contexte économique mondialisé, les victimes sont particulièrement vulnérables, car la sous-scolarisation est associée à la marginalisation sur le marché du travail.

## TÉMOIGNAGE

***Vivre avec ce genre de souvenirs est insupportable.***

***Il fallait un jour que je puisse ouvrir la boîte de pandore et partager publiquement mon expérience.***

***Cela m'a permis de partager ma souffrance et de mieux l'appréhender, mieux la comprendre. Le partage en groupe m'a permis aussi de me sentir compris et de relativiser mon agression. Aujourd'hui je me sens plus léger.***

***Je remercie CRIPHASE pour leur soutien et leur dévouement.***

***Membre anonyme du CRIPHASE***

# PROBLÉMATIQUES JURIDIQUES ET DÉLAI DE PRESCRIPTION EN MATIÈRE D'AGRESSIONS SEXUELLES

par Me Alain Arsenault



**Me Alain Arsenault**, pratique le droit général en cabinet privé depuis 1981. Sa pratique est principalement orientée en responsabilité civile, par recours collectifs ou individuels, (principalement : responsabilité des policiers, racisme, sévices sexuels, diffamation) et en droits de la personne.

Dans le cadre de sa pratique, il a plaidé devant différentes instances judiciaires : Cour suprême du Canada, Cour d'appel du Québec, Cour

fédérale, Cour supérieure du Québec, Cour du Québec, tribunaux administratifs, commissions d'enquête et coroners. Il a également été membre du Tribunal des droits de la personne pendant plus de 10 ans.

Administrateur au CRIPHASE depuis 2014, Me Arsenault a notamment été avocat principal dans le recours collectif contre la Congrégation Ste-Croix.

À l'aide d'exemples concrets et de cas réels Me Arsenault mettra en lumière des principes de droits afin d'exposer la réalité, sur le plan juridique, d'une victime d'agression sexuelle. En passant par le code criminel, le code civil et l'historique du délai de prescription au Québec, il nous aidera à mieux comprendre les répercussions de notre système de justice sur les victimes et apportera un élément de réponse quant à la fameuse question de la dénonciation dans les cas d'agression sexuelle au masculin.

Dans un premier temps, il y a lieu de briser certaines perceptions inexactes quant à la difficulté d'entreprendre des démarches juridiques pour une victime d'agression sexuelle. D'abord, il est important de se dire que tant la police, que les procureurs et la magistrature sont beaucoup plus sensibles aux impacts des agressions sexuelles commises sur une victime qu'auparavant. C'est donc dire qu'un avocat de la défense ne peut plus faire souffrir une victime, à l'occasion d'un contre-interrogatoire, sans se faire rappeler à l'ordre par le juge. Dans ces conditions, il est donc plus facile, pour

une victime, d'être crue par un juge et donc de pouvoir obtenir un jugement favorable que ce que plusieurs pensent.

Cependant, il y a lieu de distinguer le recours civil et le recours criminel. Dans le cas d'un recours civil, la victime doit présenter une preuve prépondérante, c'est-à-dire une preuve qui aura plus de poids, aux yeux de la cour, que la contre preuve présentée par l'agresseur présumé. Dans ces conditions, la victime doit se trouver un avocat et le payer, ce qui pose la question suivante : comment se trouver un bon avocat à un prix raisonnable?

La meilleure manière d'y parvenir serait de se trouver un jeune avocat qui vient à peine de sortir de l'école du Barreau et qui souhaite se bâtir une clientèle en plus d'une réputation. Si ce jeune avocat est supervisé par un avocat d'expérience en cette matière, tout devrait bien aller.

Dans le cas d'un recours en droit criminel, il s'agit d'un recours qui exige une preuve hors de tout doute raisonnable, donc il s'agit d'une preuve plus complexe à bâtir, mais le travail de construction de la cause relève de la police et du substitut du procureur aux poursuites criminelles et pénales, il n'en coûte donc rien au plaignant.

Dans un deuxième temps, parlons du délai de prescription et expliquons de quoi il en retourne. Jusqu'à 2012, le délai de prescription était de trois ans. Ce délai de prescription est une disposition du Code civil qui vise à établir une période de temps à l'intérieure de laquelle une personne peut poursuivre pour demander le paiement de dommages subis. Comprenons qu'ici l'exemple type serait une personne qui a négligé de demander le remboursement d'une dette et qui réapparaît dix ans plus tard pour demander son dû. Pour cette personne, il serait trop tard pour réclamer quoi que ce soit.

Ce qui est regrettable, c'est que les agressions sexuelles sont considérées au même type que n'importe quel dommage ou dette. Depuis 2012, le délai de prescription a été porté à 30 ans en matière d'agressions sexuelles. Cette nouvelle disposition s'applique aux situations qui sont en cour, c'est-à-dire pour lesquelles le délai de prescription n'est pas encore échu. Hélas, la littérature scientifique, de même que le

recours collectif intenté contre la Congrégation de Ste-Croix en 2009, démontrent que le temps d'attente moyen pour qu'une victime décide de demander de l'aide pour les agressions sexuelles qu'il a subi peut dépasser 45 ans. Donc la modification de 2012 ne règle rien en ce qui concerne les victimes d'agression sexuelle subies dans l'enfance.

De plus, l'actuelle ministre de la justice, Me Stéphanie Vallée, a récemment déclaré que la remise en question du délai de prescription serait une menace à la stabilité de notre système de droit. Bref, le délai de prescription constitue une injustice systémique contre laquelle il faut réclamer l'abolition. Hélas, pour gagner cette bataille, la lutte sera dure.

### **À L'OCCASION DU FORUM QUÉBÉCOIS SUR LES CONSÉQUENCES ET LA PRÉVENTION DE L'AGRESSION SEXUELLE AU MASCULIN**

#### EN REGARD DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Les organismes participants à ce forum ont tenu à mettre sur pied un événement pour rassembler tous ceux et toutes celles qui sont engagés dans l'aide offerte aux hommes victimes d'agression sexuelle dans leur enfance au Québec.

Les constats et les débats qui ont eu lieu en ce 25 novembre 2016 ont fait la démonstration de l'urgence pour le gouvernement du Québec d'agir. Il est impératif pour le gouvernement du Québec de se doter d'une stratégie dans laquelle il devrait reconnaître que les séquelles causées par les agressions sexuelles commises sur des hommes durant leur enfance constituent un problème de santé publique. Les organismes qui soutiennent ces hommes doivent être reconnus et mieux financés. L'aide spécialisée devrait être rendue disponible dans toutes les régions du Québec.

Nous constatons en effet qu'il existe :

- a) un besoin pour les garçons et les hommes de tous âges qui furent victimes d'agression sexuelle dans leur enfance de pouvoir retrouver leur dignité et leur équilibre, et d'être adéquatement soutenus dans ce processus;
- b) une volonté de plusieurs organismes participants à cet événement d'offrir des solutions pour soutenir la résilience et la capacité d'agir (empowerment) de ces victimes masculines;
- c) un lien direct entre le manque de soutien adéquat et la surreprésentation de ces hommes ayant été agressés sexuellement dans leur enfance dans les problématiques de pauvreté, d'itinérance, de recours à l'aide sociale, de criminalité et de trouble de santé mentale et physique;
- d) une volonté des hommes qui furent victimes d'agression sexuelle dans leur enfance de s'épanouir et de pouvoir participer de plein pied à la vie de notre société en parvenant, notamment, à s'instruire, à trouver un emploi, à avoir une vie affective, une famille, etc.

Nous entendons produire rapidement les actes de ce Forum et les remettre à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, à la ministre de la justice Me Stéphanie Vallée, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux. Nous espérons que tous les ministères concernés accueilleront nos demandes et accepteront de travailler conjointement afin de prévenir et de contrer ce grave problème de société.

Pour nous, les organisateurs de ce Forum, le travail concerté en faveur des droits des victimes, d'un soutien adéquat et d'une meilleure prévention ne fait que commencer.

Plus que jamais, les victimes d'agression sexuelle entendent lever la tête, briser le silence, combattre le déni de ce qui leur est arrivé et faire reconnaître les torts subis.

**Organismes signataires de cette déclaration :**

CRIPHASE  
Centre de ressources et d'intervention  
pour les hommes abusés sexuellement dans leur enfance, Montréal

VASAM  
Victime d'agression sexuelle au masculin, Québec

Autonhommie, Québec

EMPHASE  
Entraide Mauricie et Centre du Québec pour les hommes  
agressés sexuellement dans leur enfance, Trois-Rivières

SHASE-Estrie  
Souvient aux hommes agressés sexuellement  
dans leur enfance de l'Estrie, Sherbrooke

RHHY  
Ressources pour hommes de la Haute-Yamaska, Granby

Partage au masculin, région Chaudière-Appalaches

CÉTAS  
Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles, St-Jérôme

ROHIM  
Regroupement des organismes pour hommes de l'île de Montréal

RPSBEH  
Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes

CAVAC de Montréal  
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal

## DÉCLARATION FINALE

### **À L'OCCASION DU FORUM QUÉBÉCOIS SUR LES CONSÉQUENCES ET LA PRÉVENTION DE L'AGRESSION SEXUELLE AU MASCULIN**

#### EN REGARD DE L'ACCÈS AU SYSTÈME DE JUSTICE POUR LES HOMMES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

Les organismes participants à ce forum qui offrent des services directs aux hommes victimes d'agression sexuelle dans leur enfance, tiennent à faire connaître leur volonté de faire en sorte que le système de justice du Québec soit plus sensible à la réalité des hommes victimes d'agression sexuelle dans leur enfance.

Les organismes signataires de cette déclaration tiennent à exprimer que notre système de justice :

- a) doit faciliter l'accès aux tribunaux et d'abolir le délai de prescription prévu dans le Code civil;
- b) Les messages publics de prévention des crimes sexuels doit s'adresser à toutes personnes susceptibles de commettre ce type de délit et sensibiliser les témoins et confidants à leur rôle de protection envers les jeunes. Il faut éviter de faire porter aux enfants, aux adolescents et aux victimes le poids de la prévention.

Nous sommes particulièrement préoccupés du fait que notre système de justice semble présenter des failles et que certains les exploitent. En effet, le délai de prescription prévu à notre Code civil offre aux agresseurs un avantage systémique et systématique qui questionne le sentiment de justice dans la population. Pour nous, l'abolition du délai de prescription constitue une condition première à tout effort gouvernemental de venir en aide aux hommes victimes d'agression sexuelle (précisons que les femmes victimes d'agression sexuelle en bénéficieraient elles aussi).

Une mesure rétroactive devrait permettre aux victimes dont les recours ont été prescrits de pouvoir obtenir justice. Mais, plus encore, la manière avec lesquels les tribunaux traitent les causes et les victimes d'agression sexuelle doit faire l'objet d'une attention toute particulière afin de traduire le respect et l'empathie auxquelles elles ont droit.

Nous entendons produire rapidement les actes de ce Forum et les remettre à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, à la ministre de la justice Me Stéphanie Vallée, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, en espérant que ces ministères concernés prendront acte nos demandes et accepteront de travailler conjointement afin de prévenir et de contrer ce grave problème de société.

Pour nous, les organisateurs de ce Forum, le travail concerté en faveur des droits des victimes, d'un soutien adéquat et d'une meilleure prévention ne fait que commencer. Plus que jamais, les victimes d'agression sexuelle entendent lever la tête, briser le silence, combattre le déni de ce qui leur est arrivé et faire reconnaître les torts subis.

Organismes signataires de cette déclaration :

CRIPHASE

Centre de ressources et d'intervention pour les  
hommes abusés sexuellement dans leur enfance, Montréal

VASAM

Victime d'agression sexuelle au masculin, Québec

SHASE-Estrie

Souvient aux hommes agressés sexuellement  
dans leur enfance de l'Estrie, Sherbrooke

EMPHASE

Entraide Mauricie et Centre du Québec pour les  
hommes agressés sexuellement dans leur enfance, Trois-Rivières

RHHY

Ressources pour hommes de la Haute-Yamaska, Granby

Partage au masculin, région Chaudière-Appalaches

CÉTAS

Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles, St-Jérôme